

Conseil Municipal du 13 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025-04-37: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 13 octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation :	7 octobre 2025	Nombre de conseillers municipaux :	
Date d'affichage :	7 octobre 2025	En exercice :	28
Secrétaire de séance :	Mme Sophie JACOTIN	Présents :	17
		Votants :	28
		Absent :	00
Présents : M. René RÉTHORÉ, M. Grégory MASSAMBA, Mme Claudie ORMEAUX, M. Laurent VANDERHAEGHE, Mme Margaret DE GROOT, Mme Sophie JACOTIN, M. Roland DELATTRE, Mme Isabelle JOURDAIN, Mme Stéphanie FOURNEL, M. Jean-Marie VAYER, Mme Emilie LARGE, M. Abdelkrim TABBOU, Mme Manon SALOMONI-GOMES, M. Florian GERBER, Mme Fatima GACEM, M. Jean-Marc MAUGUIN, M. Claude ARNOU			
Absents excusés et représentés :			
M. Alexandre VIEIRA	donne pouvoir à	Mme Isabelle JOURDAIN	
Mme Jenna SALORD	donne pouvoir à	Mme Claudie ORMEAUX	
M. Simon YORO	donne pouvoir à	M. Jean-Marie VAYER	
Mme Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT	
M. Coumar PREM	donne pouvoir à	M. Grégory MASSAMBA	
Mme Joana DISTIN	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE	
M. Alexis CABELLO	donne pouvoir à	M. Roland DELATTRE	
Mme Marie KOUNDOU	donne pouvoir à	Mme Stéphanie FOURNEL	
M. Jean-François RIOS	donne pouvoir à	Mme Sophie JACOTIN	
M. Patrick KATAKO	donne pouvoir à	M. Jean-Marc MAUGUIN	
M. Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	M. Claude ARNOU	
Absents non excusés :			
/			

EXPOSÉ :

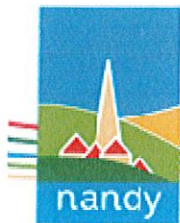
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux. En cas de suppression d'emploi, la décision doit être préalablement soumise à l'avis du Comité technique compétent.

Dans un souci de bonne tenue du tableau des effectifs et d'adéquation entre les postes vacants et les grades des agents recrutés sur ces postes :

- Transformation du poste d'éducatrice de jeunes enfants en un poste de moniteur éducateur intervenant familial ;
- Transformation du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique territorial ;
- Suppression du grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,



VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois à temps non complet,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté 2021-DRH-237 du 14 septembre 2021 portant établissement des Lignes directrices de gestion en matière de promotion au choix des agents de la commune de Nandy,

VU l'arrêté 2023-DRH-213 du 18 décembre 2023 portant modification des Lignes directrices de gestions de Nandy,

VU l'avis favorable du CST en date du 2 octobre 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs du personnel communal,

CONSIDÉRANT que les crédits sont prévus au budget de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
Educateur de jeunes enfants	Moniteur éducateur intervenant familial	14/10/2025
<i>1 poste à temps complet</i>	<i>1 poste à temps complet</i>	
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial	
<i>1 poste à temps complet</i>	<i>1 poste à temps complet</i>	
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe		
<i>1 poste à temps complet</i>		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		
<i>1 poste à temps complet</i>		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Sophie JACOTIN

Nandy, le 14 octobre 2025

Le Maire

René RÉTHORS